

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE 2 octobre 2017

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 5 septembre 2017, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #742 intitulé:  
*Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 721  
Relatif au Plan d'aménagement d'ensemble*

#### DESCRIPTION

- Ce règlement a pour but de modifier le nombre minimal de terrain exigeant un plan d'aménagement d'ensemble
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-neuvième jour de septembre deux mille dix-sept.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 19 septembre 2017, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>ième</sup> jour de septembre 2017.

